

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6571/87 (Presse 76)

1163rd Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 18, 19 and 20 May 1987

President: Mr Paul de KEERSMAEKER,
State Secretary for European Affairs
and Agriculture of the
Kingdom of Belgium

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH Minister for Agriculture and Viticulture
Mr René STEICHEN State Secretary,
 Minister of Agriculture and
 Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO Minister for Agriculture,
 Fisheries and Food
Mr Arlindo CUNHA State Secretary for Agricultural
 Development

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING Minister for Agriculture,
 Fisheries and Food
Mr John GUMMER Minister of State,
 Ministry of Agriculture,
 Fisheries and Food

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN Vice-President

FIXING OF AGRICULTURE PRICES AND RELATED MEASURES FOR 1987/1988

On the basis of guidelines put forward by the Presidency, the Council continued its discussions on the fixing of agricultural prices and certain related measures for 1987/1988, concentrating in particular on the key questions of agri-monetary measures, vegetable oils and fats, cereals, and fruit and vegetables.

After three days of debate, it felt that further time for consideration was needed before it could embark on the final stage of the negotiations.

The Council accordingly agreed to resume its discussions at 15.00 on Sunday 24 May 1987.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted, in the official languages of the Communities, Regulations:

- opening for 1987, as an autonomous measure, a special import tariff quota (8 000 tonnes at 20% duty) for high-quality, fresh, chilled or frozen beef falling within subheadings 02.01 A II a) and 02.01 A II b) of the Common Customs Tariff;
- amending Regulation (EEC) No 822/87 on the common organization of the market in wine. The purpose of this amendment is to define the wine-growing areas of Spain following Spanish accession to the Community;
- concerning certain adjustments to the arrangements applied to the Canary Islands. This Regulation is designed to implement the Council's agreement concerning the future arrangements for imports from the Canary Islands agreed in the context of the decisions on relations with Mediterranean third countries.

Fisheries policy

The Council adopted, in the official languages of the Communities, Decisions on:

- Community financial participation with regard to the facilities for the monitoring and supervision of fishing activities in waters falling under the sovereignty or within the jurisdiction of Portugal;

- a Community financial contribution to the development of the monitoring and supervision facilities necessary for implementing the Community arrangements for the conservation of fishery resources.

(See Press Release No 6197/87 Presse 63.)

The Council went on to adopt, in the official languages of the Communities:

- a Decision on the allocation of the catch possibilities for cod in the Spitzbergen and Bear Island area and in Division 3M as defined in the NAFO Convention;
- a Regulation amending Regulation (EEC) No 4034/86 fixing, for certain fish stocks and groups of fish stocks, the total allowable catches for 1987 and certain conditions under which they may be fished;
- a Regulation amending Regulation (EEC) No 500/87 fixing catch possibilities for 1987 for certain fish stocks and groups of fish stocks in the Regulatory Area as defined in the NAFO Convention.

(See Press Release No 6197/87 Presse 63.)

Atomic questions

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Decision approving amendment of the Statutes (articles of partnership) of the joint undertaking "Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes (SENA)".

ECSC

The Council gave its assent:

- pursuant to Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty to the implementation and carrying out of a coal research programme (financial year 1987);
- to a draft Commission Decision granting financial aid for steel research projects pursuant to Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty.

Appointments

The Council appointed:

- on a proposal from the French Government, Mr Rémy GATTI, member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers, in place of Mrs M.-L. CESARI-WALCH, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 27 November 1987;
- on a proposal from the Italian Government, Mr Giuseppe MARTINEZ, member of the Advisory Committee on Vocational Training, in place of Mr R. CIANNARELLI, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 14 July 1987.

Bruxelles, le 25 mai 1987

433

Note Bio (87)141 aux bureaux nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

Conseil Agriculture (N. WEGTER)

Le cadre du Conseil Agriculture ne suffit plus

Les Ministres de l'agriculture ont repris les négociations relatives au paquet "prix 1987-88" hier après-midi pour une séance dont l'issue reste pour l'instant très incertaine. En principe les ministres pourraient se réunir pour toute la durée de cette semaine, mais ceci dépend évidemment de l'évolution du débat.

Sur la base de l'état des travaux comme ils se présentent maintenant, c.à.d. après une réunion qui a duré hier jusqu'à minuit, les possibilités d'accord définitif sur l'ensemble du dossier ne semblent pas être très grandes. Quelques heures avant l'ouverture de la séance les délégations ont été saisies d'un nouveau "document de la présidence", ce document constituant en effet un essai de compromis pour lequel la présidence est exclusivement responsable mais qui a été établi en étroite collaboration avec la Commission.

Le document est largement comparable avec le premier "document de la présidence" en date du 18.5.1987 : elle maintient l'essentiel de la proposition de la Commission concernant l'aménagement du secteur des huiles et matières grasses, y compris le mécanisme de stabilisation, vise à un démantèlement partiel des MCM positifs existants et un démantèlement plus accru des MCM négatifs existants. En ce qui concerne le secteur des céréales, le compromis réitère des modalités déjà reprises dans le document précédent, à savoir le déclenchement de l'intervention dans ce secteur si le prix du marché tombe au-dessous du prix d'intervention. En outre, la présidence suggère des solutions de compromis concernant certains autres secteurs, notamment le riz, les fruits et légumes et le vin.

Sur la base des réactions enregistrées pendant la réunion d'hier, il faut constater qu'il n'y a guère de progrès par rapport à la situation comme elle se présentait au moment de la suspension de la séance précédente le 20.5.1987. Il reste une opposition formelle du côté de la délégation allemande vis-à-vis de l'ensemble du dossier "agri-monétaire", cette délégation ayant même confirmé de ne pas pouvoir accepter un vote à la majorité en la matière.

En outre, pour le second dossier, qui a aussi une importance majeure pour ces négociations, à savoir l'aménagement du secteur des huiles et matières grasses, il reste une minorité bloquante (au moins trois délégations : Royaume Uni, Pays-Bas et R.F.A.) concernant la proposition visant à un mécanisme de stabilisation, de sorte que pour ce dossier également, parvenir à une solution convenable semble aléatoire.

Devant cette situation, M. Andriessen a fait un exposé très vigoureux au cours de la séance d'hier pour confronter les délégations avec la situation budgétaire déjà très pénible comme elle se présente maintenant, une situation qui sera encore considérablement aggravée si le Conseil n'est pas en mesure de suivre les grandes lignes des propositions initiales de la Commission pour l'ensemble du paquet "prix" maintenant en question (en annexe vous trouverez le texte intégral prononcé par le Vice-Président qui vous sera envoyé séparément, par télécopie)

Les points suivants méritent une attention particulière :

1. Le résultat total du compromis de la présidence, donc y compris l'effet du retard en ce qui concerne la date d'application du mécanisme de stabilisation (1er octobre au lieu du 1er juillet) comportera des dépenses supplémentaires à la charge de la Communauté pour 1987 d'au moins 760 Mecus (rappelant que les propositions initiales de la Commission rapporteraient des économies totales de l'ordre de 1.100 Mecus).
2. Tenant compte des éléments conjoncturels qui se sont présentés ces derniers mois, ainsi que des conséquences financières de l'action "vague de froid" (130 Mio Ecus), pour 1987, il faut déjà maintenant prévoir un déficit budgétaire dans le domaine agricole autour de 3.800 Mio Ecus.
3. L'impact du compromis de la présidence sur l'exercice 1988 représenterait des dépenses supplémentaires de 840 Mio Ecus.
4. Dans l'hypothèse où le Conseil adopterait l'ensemble du paquet "prix" sur la base du dernier compromis de la présidence, il faudrait compter que la Communauté aura besoin d'au moins un plafond "contribution TVA" de 1,73 %, et ce pourcentage serait même plus élevé en cas de non adoption du mécanisme de stabilisation : 1,8 %.

Par conséquent, M. Andriessen a conclu - "étant donné que les aspects financiers n'ont pratiquement pas fait l'objet de délibérations au niveau du Conseil Agriculture" - qu'il y a lieu que d'autres instances du Conseil, et notamment le Conseil "Affaires Générales" soient informés de la situation, afin que "ces derniers prennent leurs propres responsabilités en la matière".

C'est pourquoi, le Président Delors, M. Andriessen et M. Christophersen se rendront cet après-midi à ce dernier Conseil pour faire rapport de la situation et afin qu'il tire "les conséquences nécessaires de cette situation en relation avec les décisions à prévoir dans le domaine du financement futur de la Communauté".

La séance du Conseil Agriculture est aujourd'hui suspendue pour permettre ainsi des contacts bilatéraux de la Commission et la Présidence avec toutes les délégations distinctes. Ce n'est qu'après avoir finalisé ces contacts que la suite de la procédure

pour cette séance sera définie. La grande question est évidemment de savoir si le moment est déjà venu de présenter un nouveau document de compromis afin d'entrer dans le stade final des négociations. Dans les circonstances actuelles, il ne semble pas être très probable qu'une réponse positive à cette question puisse déjà être donnée ce soir.

Amitiés



G. ANOUIL

Bruxelles, le 26 mai 1987

NOTE BIO(87) 141 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. WEGTER)

Ainsi que c'était déjà prévisible hier matin, les ministres de l'agriculture ne sont apparemment, à ce stade, pas en mesure de faire des progrès substantiels concernant leurs débats vis-à-vis de l'ensemble du paquet "prix" 1987-88.

La séance d'hier s'est déroulée en deux parties, c'est-à-dire une série de rencontres bilatérales de la Commission et de la Présidence avec les différentes délégations au cours de la journée, et une session plénière qui a débuté vers 22 h. pour être interrompue ensuite vers 2 h le matin. Cette matinée permettra au Vice-Président Andriessen de faire rapport sur l'état des travaux du Conseil au Collège et il est prévu que la séance sera reprise à partir de 15 h cet après-midi.

Vu l'évolution du débat d'hier soir, il ne semble pas être très probable que de nouveaux documents soient soumis aux Ministres, soit du côté de la présidence, soit de la part de la Commission. Pour les principaux problèmes en litige, les divergences de vues ont été confirmées et c'est sur la base de ce constat que les ministres ont entamé hier soir un débat "politique" pour évaluer les possibilités de provoquer un progrès significatif.

M. Andriessen a mis en évidence qu'il ne peut pas être question que la Commission prenne certaines initiatives aussi longtemps que les principales réserves ne sont pas au moins modulées.

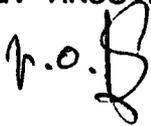
C'est donc ce matin, au niveau du Collège, que des conclusions seront définies en ce qui concerne la suite des travaux et c'est dans cette optique que M. Andriessen fera rapport au Conseil, dès l'ouverture de la séance cet après-midi. Etant donné ces circonstances, il n'est certainement pas exclu que la séance sera conclue définitivement au cours de la journée d'aujourd'hui après que la présidence aura constaté qu'il n'est pas possible de faire bouger les positions à ce stade. Dans ce cas, les ministres reprendront leurs travaux à l'occasion de leur prochaine réunion, déjà prévue pour les 15 et 16 juin, dans l'espoir que l'ensemble du paquet pourra être "finalisé" à cette occasion. Si cet espoir ne se vérifiait pas, il serait pratiquement indispensable que le prochain Conseil Européen, prévu pour les 28 et 29 juin, soit saisi de la situation afin de solliciter ainsi des "instructions politiques" de ce niveau pour l'examen du dossier en question.

Au cours de l'après-midi d'hier, le Président Delors, accompagné par M. Andriessen et M. Christophersen, s'est adressé au Conseil Affaires Générales afin de mettre ainsi en évidence l'état budgétaire dans lequel se trouve la Commission en cas de non-adoption des propositions de la Commission. Suivant les lignes du discours de M. Andriessen sur le même sujet donné au Ministre

de l'Agriculture le dimanche après-midi (et dont le texte vous a été envoyé hier séparément), M. Delors a critiqué le manque de cohérence des différentes instances du Conseil concernant les questions budgétaires et il a fait un vif appel pour que chaque instance "prenne sa propre responsabilité".

Amitiés,

G. ANOUIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Anouil', written in a cursive style.

Bruxelles, le 27 mai 1987

NOTE BIO (87) 141 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

Conseil Agriculture : Les négociations sont dans une impasse
(N. WEGTER)

Les prévisions pessimistes, déjà indiquées dans les notes précédentes se sont confirmées : hier soir, avant de clôturer la séance, la présidence a dû constater que des réserves fondamentales subsistent concernant certains éléments de l'ensemble du paquet "prix" 1987-88 de sorte qu'elle a conclu "que les conditions ne sont pas encore remplies pour atteindre un compromis acceptable relatif au même paquet". C'est pourquoi elle a décidé de suspendre les travaux du Conseil en la matière et de les reprendre à l'occasion de la prochaine séance du Conseil, dont la date est déjà prévue, c.à.d. à partir du 15 juin prochain.

M. de Keersmaeker, se référant aux négociations comme elles se sont déroulées pendant cette semaine ainsi que lors de la session précédente, a mis en évidence qu'il y a deux problèmes concernant l'ensemble du "paquet" pour lesquels subsistent des difficultés majeures :

1. les questions agri-monétaires
2. l'aménagement du secteur des huiles et oléagineux

En ce qui concerne le volet agri-monétaire, une distinction a été faite entre le futur système des MCM où il a été constaté que toutes les délégations acceptent qu'il doive y avoir une certaine automaticité et en ce qui concerne le démantèlement des MCM positifs et négatifs nouvellement créés. La divergence de vues entre la RFA et les autres délégations portent sur le degré de cette automaticité ainsi que sur la période maximale à retenir dans ce contexte.

En outre des divergences de vues subsistent concernant les modalités relatives au démantèlement non automatique dans le cadre d'un futur système, pour lesquelles la délégation allemande insiste sur une période très longue et où il faut, d'après cette délégation, prévoir également des compensations.

En ce qui concerne le démantèlement des MCM positifs existants, la délégation allemande reste d'avis qu'il ne peut pas être question d'un démantèlement quelconque à partir de la campagne 1987-88 et qu'il y a lieu, en tout état de cause, d'accorder des mesures de compensation en faveur des agriculteurs affectés même si le démantèlement envisagé ne se déclenche qu'à partir de la campagne 1988-89.

S'agissant du démantèlement des MCM négatifs existants où plusieurs délégations insistent sur un démantèlement accéléré, des divergences de vues persistent également, bien qu'il ait été reconnu que le démantèlement y relatif ne peut être dissocié de la politique de prix restrictive nécessaire.

En ce qui concerne le secteur des huiles et oléagineux, il reste une minorité bloquante d'au moins trois délégations (R.U, Pays-Bas et RFA) vis-à-vis de la proposition de la Commission en

question et qui vise à une discipline accrue en matière de production dans la Communauté et à l'instauration d'un mécanisme de stabilisation sur toutes les huiles et matières grasses d'origine végétale.

Pour les autres thèmes du "paquet" (céréales, fruits et légumes, lait etc.) la présidence a constaté que la majorité des délégations pourrait souscrire aux modalités retenues dans le compromis de la présidence. Toutefois, M. de Keersmaeker a souligné que ni la présidence, ni la Commission ne peuvent accepter une procédure aboutissant à un accord qui ne porterait pas sur l'ensemble du "paquet", donc y compris l'aménagement du secteur des huiles et oléagineux ainsi que le volet agri-monétaire.

Dans l'espoir que les discussions puissent avancer à partir du 15 juin, la présidence a confirmé que sa dernière proposition de compromis (comme présentée dimanche dernier) reste sur la table et devrait donc constituer le point de départ pour la poursuite des travaux.

M. Andriessen s'est associé entièrement aux conclusions de la présidence et a fait part d'une demande officielle du Collège afin que la présidence fasse le nécessaire afin d'envisager, dès la mi-juin, une séance du Conseil où devraient assister les ministres de l'Agriculture ainsi que les Ministres des Finances. M. Andriessen a mis en évidence qu'un tel cadre est approprié pour confronter le Conseil avec la situation budgétaire déjà délicate et notamment avec les conséquences financières découlant de la non-adoption par le Conseil de l'ensemble des propositions "prix" 1987-88 de la Commission.

La présidence a pris acte de cette demande de la Commission et demandé de sonder les instances appropriées du Conseil en vue d'une décision définitive en la matière en temps voulu. Quelques délégations (RFA et Irlande) ont déjà fait part de leurs réticences vis-à-vis de l'utilité d'une réunion "Jumbo" telle suggérée par la Commission, ces mêmes délégations estimant que le cadre du Conseil Agriculture est parfaitement adéquat pour examiner le dossier en question. Par contre, le Ministre néerlandais, M. Braks, a vivement soutenu la demande de la Commission, à la condition toutefois qu'il soit assuré que les Ministres des finances soient présents plutôt que des Secrétaires d'Etat qui, dans la plupart des gouvernements des Etats membres, sont les premiers responsables en ce qui concerne les questions budgétaires de la Communauté.

Il a finalement été convenu que les [?]Ministres de l'Agriculture se reverront lors de la prochaine séance, c.à.d. le 15 juin, et il a été noté que le Conseil ECO-FIN se réunira ainsi que déjà prévu à la même date. Reste donc encore ouverte à ce jour (notamment aussi la séance "Jumbo" demandée par la Commission) la question de savoir si celle-ci aura lieu à cette même date mais une décision en la matière peut être attendue dans les prochaines semaines.

Amitiés.
G. ANOUIL



QUE, PAR LA REDUCTION PROGRESSIVE ET CONCERTEE DE L'AIDE A L'AGRICULTURE, AINSI QUE PAR TOUS LES AUTRES MOYENS APPROPRIES, LES SIGNAUX DES MARCHES INFLUENCENT L'ORIENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE: IL EN RESULTERA UNE MEILLEURE ALLOCATION DES RESSOURCES, DONT BENEFICIERONT LES CONSOMMATEURS ET L'ECONOMIE EN GENERAL.''

NOUS AVONS MIS EN EVIDENCE QUE LA CONCLUSION PRECITEE EST PARFAITEMENT DANS LA LIGNE DE L'ORIENTATION DE LA COMMISSION REFLETEE DANS LE LIVRE VERT ET, DANS LEQUEL UN PLAIDOYER A ETE FAIT EN FAVEUR D'UNE REFORME DE LA PAC PAR LE BIAIS DE MESURES MIEUX ORIENTEES VERS LA SITUATION DES MARCHES. DANS CE MEME LIVRE VERT, LA COMMISSION, DE MEME QUE DANS LE COMMUNIQUE DE PRESSE DE PARIS, STIPULE QU'IL Y A LIEU D'ADAPTER LE SOUTIEN DES REVENUS AGRICOLES DE SORTE QUE LES INSTRUMENTS CLASSIQUES PUISSENT AU MOINS ETRE ACCOMPAGNES DE MODALITES PERMETTANT DES AIDES DIRECTES AUX REVENUS.

NOUS AVONS SOULIGNE L'IMPORTANCE POLITIQUE D'UN CONSENSUS EN LA MATIERE, SOIT UN ACCORD DE TOUS LES MINISTRES PARTICIPANT DU COTE DE LA COMMUNAUTE, MAIS EGALEMENT DU JAPON, DES ETATS-UNIS, ETC.

BIEN SUR, IL S'AGIT MAINTENANT DE METTRE EN PRATIQUE LES BONNES INTENTIONS REFLETEES DANS LE COMMUNIQUE DE PRESSE, RAISON POUR LAQUELLE LA COMMUNAUTE ATTACHE BEAUCOUP D'IMPORTANCE POUR QUE DES RESULTATS SUBSTANTIELS SOIENT ATTEINTS DANS LE CADRE DE POURPARLERS INTERNATIONAUX, CAD LE PROCHAIN SOMMET DE VENISE ET LE NOUVEAU ROUND D'URUGUAY QUI SE PREPARE ACTUELLEMENT ET QUI FAIT SUITE A LA REUNION DE PUNTA DEL ESTE.

Bio (87) 126 May 4, 1987

2.

PREPARATION DU CONSEIL AGRICOLE

2.

NOUS SOUS SOMMES REFERES A LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL 'AGRICULTURE' QUI SE TIENDRA A PARTIR DU LUNDI 18 MAI A 15H ET QUI POURRAIT SE PROLONGER PLUSIEURS JOURS. NOUS AVONS RAPPELE L'INTENTION DE LA PRESIDENCE DE SOUMETTRE AUX DELEGATIONS, LE 18 VERS 12H, UN 'DOCUMENT DE LA PRESIDENCE' DANS LE BUT DE FAIRE PROGRESSER LE DEBAT SUR L'ENSEMBLE DU PAQUET 'PRIX 87/88'. LES DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU JUSQU'ICI A CE SUJET ONT PERMIS DE DEGAGER UNE SERIE DE RESERVES IMPORTANTES DE PLUSIEURS DELEGATIONS, RAISON POUR LAQUELLE IL Y A TOUT LIEU D'EXAMINER LES POSSIBILITES D'AMENDEMENT DES TEXTES PROPOSES AFIN D'ATTEINDRE AU MOINS DES POSITIONS MAJORITAIRES.

IL EST HAUTEMENT PREMATURE DE PREJUGER A CE STADE LES POSSIBILITES D'Y PARVENIR DEJA LORS DE LA PROCHAINE SESSION, CE QUI SIGNIFIE QU'IL EST IMPOSSIBLE D'INDIQUER EXACTEMENT

DISK 2 PAGE 3
MESSAGE # 486
RCV LN 1

0413 05/15
64215EURCOM UW

21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 10:13 15-05-87 000098941 - 000099145

TELEX NO 108239-BIO

RETRANSMETTRE COMME NOTE BIO PLUS STRASBOURG

REPLY TO : 21877 COMEU B
IN FIRST LINE OF TEXT PUT REF: DGX002

BRUXELLES, LE 14 MAI 1987

NOTE BIO (87) 126 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI (N. WEGTER)

1. REUNION DE L'OCDE DES 12 ET 13 MAI 1987 A PARIS.

NOUS SOUS SOMMES REFERES AUX RESULTATS DE LA REUNION
PRECITEE ET NOTAMMENT AU COMMUNIQUE DE PRESSE SOUSCRIT PAR
TOUS LES MINISTRES PARTICIPANT. DANS CE CADRE, NOUS AVONS
FAIT ALLUSION, EN PARTICULIER, AU CHAPITRE ''AGRICULTURE'' DE
CE COMMUNIQUE ET NOUS AVONS CITE UNE PHRASE DE CE CHAPITRE
A SAVOIR: ''L'OBJECTIF A LONG TERME EST DE FAIRE EN SORTE

LE DEROULEMENT DE CETTE SESSION. LA PRESIDENCE A DEJA FAIT SAVOIR QU'ELLE N'EXCLUT PAS QU'UNE SESSION EXTRAORDINAIRE SERA NECESSAIRE APRES LA SESSION DE LA SEMAINE PROCHAINE, CELLE-CI POUVANT ETRE PREVUE POUR LA SEMAINE DU 25 MAI.

EN CE QUI CONCERNE LA SUBSTANCE DES PROBLEMES EN CAUSE, NOUS NOUS SOMMES LIMITES A RAPPELER LES PRINCIPAUX THEMES, DEJA IDENTIFIES PAR LA PRESIDENCE AU COURS DE LA SESSION PRECEDENTE A SAVOIR :

1. LES QUESTIONS AGRI-MONETAIRES, ET QUI COMPRENNENT LE DEMANTELEMENT MCM POSITIFS RESIDUELS ET LE DEMANTELEMENT PARTIEL DES MCM NEGATIFS, L'ADAPTATION DU SYSTEME DU SWITCH-OVER, L'INSTAURATION D'UNE FRANCHISE ELEVEE, L'AVENIR A MOYEN TERME DU SYSTEME DES TAUX VERTS, ETC.
2. L'ADAPTATION DU REGIME EXISTANT POUR LE SECTEUR DES CEREALES, OU LA COMMISSION A PROPOSE UN RENFORCEMENT DE LA VOIE DEJA CHOISIE L'ANNEE PASSEE, CAD LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE EFFICACITE DES INSTRUMENTS ACTUELLEMENT DISPONIBLES, CE QUI SE TRADUIT PAR UNE COMBINAISON EQUILIBREE DE 4 ELEMENTS ESSENTIELS A SAVOIR :
 - UNE POLITIQUE DE PRIX RESTRICTIVE,
 - UN MEILLEUR ACCENT SUR LA PRODUCTION DE QUALITE,
 - LE MAINTIEN DES INSTRUMENTS CONCERNANT LA CORESPONSABILITE DES PRODUCTEURS,
 - UN ASSOULISSEMENT DES MODALITES D'INTERVENTION.
3. SECTEUR DES HUILES ET DES MATIERES GRASSES POR LEQUEL LA COMMISSION A PROPOSE DES AMENDEMENTS PROFONDS DES OCM EXISTANTS AFIN DE SERVIR DEUX OBJECTIFS INTIMEMENT LIES, A SAVOIR :
 - UNE MEILLEURE DISCIPLINE EN CE QUI CONCERNE LE NIVEAU DE LA PRODUCTION ET PAR CONSEQUENT DES DEPENSES BUDGETAIRES, PAR LE BIAIS DE L'INTRODUCTION DES INSTRUMENTS RESTRICTIFS, NOTAMMENT LES SEUILS DE GARANTIE ET L'ADAPTATION DES NIVEAUX DE L'AIDE,
 - 3.
 - UN MECANISME DE STABILISATION PREVOYANT L'INSTAURATION D'UN PRELEVEMENT OU D'UN SUBSIDE EN FONCTION DE L'EVOLUTION DES PRIX DES HUILES ET MATIERES GRASSES D'ORIGINE VEGETALE DES PRODUITS EN PROVENANCE DE LA COMMUNAUTE ET IMPORTES.
4. FRUITS ET LEGUMES : LE POINT DE LITIGE MAJEUR CONCERNE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION VISANT L'INSTAURATION D'UN SEUIL DE GARANTIE POUR LA PRODUCTION DES TOMATES FRAICHES AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE DISCIPLINE EN CE QUI CONCERNE LE NIVEAU DE LA PRODUCTION.

MATERIEL DIFFUSE

- IP 185 - DECLARATION DE LA COMMISSION SUR LES MESURES DE LIBERATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX EN ITALIE
- IP 186 - INTERVENTION DU PRESIDENT DELORS AU PARLEMENT EUROPEEN SUR L'ACTE UNIQUE

CONSEIL EDUCATION :

- MEMO 54 : ECHEC SCOLAIRE DANS LA COMMUNAUTE
- MEMO 55 : LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
- MEMO 56 : INTEGRATION SCOLAIRE DES HANDICAPES
- MEMO 57 : EUROPE A L'ECOLE
- MEMO 58 : FORMATION DES ENSEIGNANTS.
- DOCUMENT 'LES EUROPEENS ET LES VACANCES'

AMITIES,
G. ANOUIL.

.END

REPLY TO : 21877 COMEU B
IN FIRST LINE OF TEXT PUT REF: DGX002

NNNN

64215EURCOM UW

21877 COMEU B
VIA WUI A*
DURATION 1179 SECS LISTED 04:37 EST 05/15/87

PAGE 31 IS NEXT

Bruxelles, le 19 mai 1987.

**NOTE BIO (87) 126 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AGRICOLE (Nico WEGTER)

La session d'hier a débuté à 15 heures a été clôturée vers minuit trente et reprendra ce matin à 10 heures.

Jusqu'ici, la séance s'est entièrement concentrée sur le "document de la Présidence" soumis aux délégations quelques heures avant l'ouverture de la séance, ce document ayant pour but de provoquer au moins le début des vraies négociations.

Il est assez prématuré de juger maintenant dans quelle mesure l'objectif précité a été atteint. A la fin du débat, la Présidence a constaté "qu'il subsiste encore de grandes divergences de vues", mais en même temps, elle a fait valoir qu' "un certain progrès a été fait".

Du côté de la Commission, M. Andriessen ne s'est pas prononcé sur le contenu du document de la Présidence. Il s'est limité à préciser que sur le plan budgétaire, l'ensemble des amendements y suggérés conduiraient à des dépenses supplémentaires de l'ordre de 550 millions d'Ecus pour l'année 1987 et à un chiffre moindre pour l'exercice 1988.

LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU "DOCUMENT DE LA PRESIDENCE" ET LES PREMIERES REACTIONS DES DELEGATIONS.

Volet agr-monétaire

(Pour les propositions initiales de la Commission, voir P-7 de février 1987).

La Présidence suggère de concentrer les débats d'abord sur la recherche d'une solution pour un régime des MCM futurs. A ce sujet, elle propose :

1. le retour à l'ancien système d'avant 1984,
 2. un régime semi-automatique de démantèlement des MCM positifs et négatifs.
 3. Phase automatique :
 - Adaptation des taux verts par la Commission de façon à faire disparaître
 - . 25 % des MCM résultant d'un réalignement monétaire, immédiatement lors de la création des MCM
 - . Au début de la deuxième campagne suivant le réalignement, encore 25 % des MCM créés.
- Le Conseil peut accélérer la deuxième étape.
Le Conseil prend les mesures appropriées, qui s'inspirent

des dispositions ci-dessus, dans le cas des monnaies flottantes.

- Pour le secteur de la viande porcine non application des MCM nouveaux par adaptation automatique du taux vert.

4. Phase non-automatique

Décision à prendre par le Conseil dans le contexte de la fixation annuelle de prix relative au démantèlement de la partie restante des MCM, compte tenu plus particulièrement

- de l'évolution des coûts de production dans les Etats membres concernés;
- des contraintes imposées par la maîtrise de la production et le rééquilibrage des marchés.

Base de calcul MCM adaptée pour le lait et les céréales

Franchise pour l'aviculture et les produits hors Annexe II ainsi que l'instauration par le Conseil d'une franchise dans d'autres secteurs.

L'ensemble de cette approche, qui ne donne pour l'instant qu'une solution partielle dans la mesure où elle ne précise pas les modalités à définir pour le démantèlement des MCM positifs et négatifs existants, semble avoir rencontré l'accord de principe de la grande majorité des délégations. Par contre, la délégation allemande confirme son opposition à tout élément automatique pour le démantèlement des MCM futurs. La seule ouverture que M. Kiechle a faite concerne sa thèse que l'on pourrait imaginer qu'un certain démantèlement des MCM positifs soit envisagé dans la mesure où les coûts de production dans l'état membre en question aient été positivement influencés grâce au fait que le producteur bénéficie des effets de monnaies fortes, notamment sur le plan des coûts d'importation.

En outre, M. Kiechle, largement soutenu à cet égard par son collègue néerlandais, s'est opposé à la suggestion d'une franchise élargie et n'a également laissé aucun doute que le gouvernement insistera sur le respect pur et simple du "gentlemen's agreement" de 1984 qui précise que chaque démantèlement des MCM positifs ne peut conduire à une réduction de prix en monnaie nationale.

La plupart des autres délégations ont apprécié l'aspect automatique retenu dans la suggestion de la Présidence pour le démantèlement des MCM futurs, mais plusieurs d'entre elles (FR, RU, Espagne) ont estimé qu'il y a lieu de renforcer ce même aspect en assurant qu'au moins 50 % de la valeur des MCM soit démantelée dans le cadre de la "phase automatique". En outre, plusieurs de ces délégations ont insisté sur la nécessité de procéder à un démantèlement plus rapide des MCM négatifs existants, une exigence qui a été notamment mise en lumière par les délégations britannique, irlandaise, italienne et espagnole.

Secteur des céréales.

La Présidence suggère DE MAINTENIR le niveau de prix actuellement pratiqué ainsi que la durée de la période de l'intervention (1 octobre au 31 mai) et les reports mensuels. Par contre, elle

suggère de ne déclencher l'intervention que si le prix moyen du marché communautaire se situe en-dessous du prix d'intervention, et ceci seulement pour la période d'octobre à mai. Dans un tel cas, l'intervention sera effectuée à un prix égal à 93 % du prix d'intervention actuel, ce prix diminué étant augmenté des majorations mensuelles prévues pour les mois en cause.

En ce qui concerne les modalités d'intervention portant sur la qualité des produits, certains assouplissements ont été prévus, y compris en ce qui concerne le taux d'humidité qui, d'après la Présidence, devrait être fixé à 14,5 %.

La majorité des délégations ont fait part de leur préférence pour le système préconisé par la Présidence par rapport à celui proposé initialement par la Commission. Toutefois, plusieurs de ces mêmes délégations et notamment la République Fédérale d'Allemagne, ont persisté dans leur opinion que les modalités assouplies restent trop rigides, notamment sur le plan des prix. La délégation française a qualifié la suggestion de la Présidence de "trop compliquée" tandis que, entre autres, les délégations irlandaise et danoise ont estimé que cette même approche est trop rigide.

Par contre, les délégations britannique et néerlandaise ont critiqué la suggestion de la Présidence dans la mesure où celle-ci constitue un affaiblissement par rapport aux propositions de la Commission, notamment sur le plan de la nécessité de redresser d'une façon structurelle la situation du marché dans le secteur des céréales.

Secteur des oléagineux.

La Présidence suggère de retenir les chiffres proposés par la Commission pour les quantités maximales garanties pour le colza, le tournesol et le soja, mais elle suggère de ne faire disparaître le butoir qui limite actuellement le niveau de la pénalisation en cas de dépassement de ces quantités maximales, que d'une façon graduelle, de sorte que ce butoir ne soit supprimé totalement qu'à partir de la campagne 1990/1991.

Plusieurs délégations des pays méditerranéens, mais également la délégation française et allemande, ont critiqué l'approche préconisée par la Présidence bien qu'il ait été reconnu que cette approche constitue un assouplissement par rapport aux propositions initiales de la Commission. C'est notamment ce dernier argument qui a été critiqué par les délégations britannique et néerlandaise, ces dernières étant d'avis qu'une politique de prix très restrictive s'impose dans ce secteur.

Mécanisme de stabilisation pour l'huile et les matières grasses.

La Présidence a maintenu les grandes lignes de la proposition de la Commission mais y a apporté deux amendements majeurs :

1. Affectation de la cotisation "d'un correctif négatif" tenant compte des caractéristiques spécifiques du marché de l'huile de poisson,
2. Date d'application : 1er octobre (au lieu du 1er juillet).

La suggestion de la Présidence ne semble guère avoir changé les positions déjà connues par rapport à la proposition initiale de la Commission : Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark et Portugal ont confirmé leurs réserves tandis que la délégation allemande ne s'est pas prononcée. D'autre part, les autres délégations, certes avec des nuances, semblent pouvoir souscrire à l'approche préconisée par la Présidence, bien que la délégation espagnole ait insisté sur des précisions concernant la suggestion de prévoir des mesures de transition pour faciliter l'application du mécanisme en Espagne et au Portugal à partir du 1er janvier 1991.

Avant de clôturer la séance, la Présidence a identifié trois problèmes clés sur lesquels les Ministres devraient concentrer leurs débats à partir d'aujourd'hui, à savoir :

1. Le système futur pour les MCM,
2. Des modalités à retenir pour le démantèlement des MCM positifs et négatifs existants,
3. Le mécanisme de stabilisation en relation avec les aménagements à introduire dans le secteur des huiles et des matières grasses.

M. Andriessen, tout en souscrivant aux conclusions de la Présidence, a tenu à rappeler que la plupart des délégations n'ont fait aucune allusion à la situation budgétaire déjà très délicate pour 1987. Il a fait valoir que les Ministres doivent être conscients que toute modification décidée par rapport aux propositions initiales de la Commission ne peut qu'entraîner des coûts supplémentaires à charge du budget communautaire.

En outre, se référant aux conclusions de la session ministérielle de l'OCDE de la semaine dernière, le Vice-Président a constaté une contradiction flagrante entre ces conclusions, d'une part, et la teneur de la plupart des interventions enregistrées maintenant. Apparemment, le plaidoyer souscrit lors de la Conférence de l'OCDE en faveur d'une adaptation des mesures de soutien pour le secteur agricole, n'a pas été confirmé par les différentes exigences introduites maintenant. Toutefois, la Commission insiste pour que certaines modifications importantes soient introduites, notamment sur le plan des modalités d'intervention dans le secteur des céréales, afin d'aboutir ainsi à une meilleure rationalisation de l'OCM en question, et qui devrait compléter le paquet des réformes déjà convenues pour certains autres secteurs, notamment le secteur laitier et celui de la viande bovine.

C'est donc à partir de 10 heures, ce matin, qu'on connaîtra la procédure qui sera retenue aujourd'hui et peut-être encore demain et même après-demain. En tout cas, il est à rappeler que la Présidence a confirmé son intention de faire avancer le débat de telle façon que des conclusions définitives sur l'ensemble du paquet soient définies avant la fin de ce mois, ce qui implique très probablement une prolongation de la session au cours de la semaine prochaine.

Amitiés,
G. Anouil



Bruxelles, le 19 mai 1987.

**NOTE BIO (87) 126 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Les Ministres ont repris leurs travaux ce matin à l'heure prévue, soit 10 heures, pour une session qui s'est déroulée entièrement en cadre "super restreint".

Les pourparlers de ce matin se sont concentrés entièrement sur le dossier agri-monétaire pour lequel les positions déjà connues ont été confirmées : en ce qui concerne le régime futur des MCM, la majorité des délégations, représentant des Etats membres avec des monnaies faibles, plaide en faveur d'un automatisme renforcé par rapport à la suggestion de la Présidence sur le démantèlement des MCM positifs et négatifs.

Par contre, la délégation allemande ne peut accepter un tel automatisme qui, d'après elle, risque d'accroître les difficultés sur le plan des revenus des agriculteurs allemands, ces derniers étant confrontés dans ce système à des baisses de prix en monnaie nationale. Ce n'est que pour autant que la monnaie forte de la RFA donne certains bénéfices aux agriculteurs sur le plan des coûts de production, que M. Kiechle semble être disposé à considérer un démantèlement des MCM positifs. Il n'est pas clair du tout ce que ceci pourrait signifier en terme du taux de diminution des MCM possible.

Cet après-midi les Ministres ont poursuivi leur débat sur le deuxième grand dossier de ces négociations, c-à-d la réforme du secteur des huiles et matières grasses, y compris un mécanisme de stabilisation proposé pour ce même secteur.

D'après les prévisions officielles, la séance pourrait se prolonger tard encore dans le courant de la journée ainsi que demain. D'après les mêmes sources, il est probable que la séance sera interrompue au cours de la journée de mercredi pour être reprise dimanche prochain dans le courant de l'après-midi. C'est à partir de ce moment que la vraie session marathon devrait commencer.

Pendant l'interruption de la séance cette après-midi, une délégation du COPA a été reçue par la Présidence et ensuite par M. Andriessen. La même délégation a dirigé une grande manifestation des agriculteurs qui s'est déroulée aujourd'hui dans les rues de Bruxelles et à laquelle ont participé au moins 15.000 personnes.

La délégation du COPA a soumis un texte de résolution où sont reprises les exigences suivantes :

- a) l'arrêt du démantèlement des mécanismes de soutien des marchés et l'application d'une gestion efficace des marchés;
- b) l'instauration d'un système de stabilisation des prix à la consommation pour les huiles et matières grasses;
- c) la mise en oeuvre effective de l'ensemble du programme d'écoulement des stocks qui pèsent lourdement sur les cours des marchés;
- d) la mise en oeuvre de mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre du marché, notamment
 - . en assurant le respect de la préférence communautaire,
 - . en favorisant la recherche et le développement des productions alternatives déficitaires ainsi que des nouvelles utilisations de produits agricoles,
- e) la mise en oeuvre de mesures nécessaires à un plus grand équilibre entre les régions :
 - . par une politique structurelle adaptée tant au niveau de la production, que de la transformation et de la commercialisation;
 - . par le développement d'une politique destinée à maintenir dans des zones à handicaps naturels permanents, l'agriculture qui est leur activité de base;
 - . par le développement d'une politique sociale destinée à aider les agriculteurs en difficulté, par le biais d'aides temporaires et ponctuelles.

M. Andriessen s'est limité à prendre acte de cette résolution mais il n'a pas manqué de préciser que la Commission peut en principe souscrire aux exigences reprises sous les points b à e.

Amitiés,
G. Anoull.

Bruxelles, le 20 mai 1987

NOTE BIO (87) 126 (suite 3) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

Conseil Agricole (N. Wegter)

La séance d'hier a été clôturée vers 20h après un débat, toujours en séance "super restreinte", qui n'a pas apporté beaucoup d'éléments nouveaux par rapport aux positions déjà connues.

Au cours de l'après-midi, les Ministres se sont référés d'abord aux suggestions de compromis de la Présidence relatives aux secteurs des huiles et matières grasses et céréales.

Pour le premier dossier, il s'est dégagé clairement qu'il subsiste une minorité bloquante vis-à-vis de la proposition visant l'instauration du mécanisme de stabilisation dans le secteur concerné. UK, PB, RFA, DK restent d'avis qu'il n'y a pas de raison convaincante pour appliquer un prélèvement sur les huiles et matières grasses pour obtenir des revenus supplémentaires mais qu'il y a lieu de donner priorité absolue à l'application des mesures assurant une meilleure discipline sur le plan de la production.

La Commission a encore mis en évidence qu'il ne peut pas être question d'envisager une solution que portant pas sur les deux volets de la proposition et qui sont intimement liés, à savoir une limitation de la production et notamment des dépenses, d'une part, et un prélèvement (et en cas de prix élevés, un subside) pour les huiles et matières grasses concernées.

Il est donc hautement probable que ce dossier risque de conduire à des discussions encore très difficiles au niveau du Conseil, notamment du fait que la non adaptation de la proposition de la Commission en la matière ne manquera pas d'avoir des effets très importants sur la situation budgétaire pour 1987 mais également pour 1988. Rappelons que le mécanisme proposé devrait rapporter pour l'exercice 87 un montant de l'ordre de 500 millions d'Ecus, et pour 88 au moins 2 milliards d'Ecus.

Le dossier "céréales" est aussi dans une situation délicate. Bien que les suggestions de la Présidence constituent déjà un affaiblissement par rapport à l'approche préconisée par la Commission dans ses propositions initiales, notamment en ce qui concerne les modalités de l'intervention, plusieurs délégations estiment que ces suggestions ne sont également pas plus acceptables. Du côté de la Commission, M. Andriessen a déclaré qu'il éprouve déjà de grandes difficultés à s'aligner aux suggestions de la Présidence mais qu'il ne peut pas être question d'aller encore plus loin sans mettre en cause l'orientation de la Commission visant une vraie rationalisation de l'intervention en conformité avec la ligne déjà décidée pour certains autres

secteurs clé, notamment ceux du lait et de la viande bovine.

Les Ministres reprennent leurs travaux ce matin à 10 heures et il semble probable qu'ils vont clôturer leur séance à une heure raisonnable, aujourd'hui, pour se revoir dès dimanche prochain. C'est à partir de ce moment qu'il est prévu de démarrer une session marathon afin d'aller "jusqu'au bout" sur l'ensemble du dossier. Cette nouvelle session pourrait donc bien se prolonger durant toute la semaine prochaine. Il n'est pas exclu que les Ministres seront saisis dès le dimanche d'un nouveau document de la Présidence qui soumettra un certain nombre d'amendements par rapports aux suggestions de compromis actuellement sur la table, et ceci en fonction du débat qui s'est dégagé jusqu'ici.

Amitiés,
G. Anoull.

M.O. 

Bruxelles, le 21 mai 1987.

**NOTE BIO (87)126 (suite 4 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

La séance d'hier s'est clôturée vers 18h et reprendra dans le courant de l'après-midi, dimanche prochain. On espère que des décisions définitives puissent être atteintes au cours de cette nouvelle session qui pourrait bien se prolonger pendant toute la semaine prochaine.

A la lumière du débat qui s'est déroulé ces derniers trois jours, la Présidence a fait part de son intention d'amender le "document de la Présidence" soumis lundi dernier, afin de pouvoir lever ainsi un certain nombre de réserves qui ont été rendues publiques.

Comme déjà indiqué dans la note précédente, il faut cependant constater que les Ministres n'ont pas apporté beaucoup d'éléments nouveaux par rapport à leur position déjà enregistrée, ce qui signifie qu'il est au moins largement optimiste de prévoir une issue favorable et définitive au cours de la semaine prochaine. Les grands thèmes de blocage tels qu'ils se sont dégagés lors des discussions précédentes ont été confirmés, et ceci vaut non seulement pour les problèmes à résoudre dans le domaine agri-monnaire mais également pour la réforme du secteur des huiles et des matières grasses et du secteur des céréales.

A ce dernier sujet, M. Andriessen a fait part de ses grands soucis concernant les conséquences budgétaires qui découleraient de la non-adoption par le Conseil des propositions de la Commission et plus particulièrement du mécanisme de stabilisation qui vise une meilleure discipline de la production, d'une part, et la création de revenus financiers supplémentaires, d'autre part. Il n'est certainement pas exagéré de dire que la Communauté sera confrontée avec une difficulté budgétaire majeure en 1987 mais surtout en 1988 si les Ministres ne souscrivent pas à l'orientation préconisée par la Commission.

Au cours de l'après-midi d'hier, les délégations se sont notamment référées aux propositions concernant le secteur laitier et plus particulièrement le problème des produits d'imitation du lait. A ce sujet, le CSA s'est réuni en marge du Conseil afin de trouver un accord relatif à la proposition de la Commission portant sur une dénomination adéquate des produits laitiers. Il est apparu que l'approche générale de la Commission peut être suivie par le Conseil mais qu'il subsiste encore des réserves de certaines délégations, notamment les délégations française et allemande, quant aux possibilités d'un "stand-still" à retenir pour pouvoir maintenir la législation nationale pour une période de 2 ans prévoyant l'interdiction de tout produit d'imitation du lait.

Amitiés,
G. Anoull.

